

RCS : POITIERS Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00081 Numéro SIREN : 809 612 617 Nom ou dénomination : 7 ECCA
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2022 sous le numéro de dépôt 5503

7 ECCA

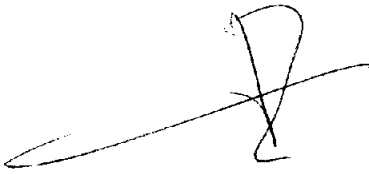
Société par actions simplifiée
au capital de 466 000 euros

Siège social : 7 rue de la Croix de Limbre, 86440 MIGNE-AUXANCES
809 612 617 RCS POITIERS

n° de
dépôt
SS03
n° de
facture
10 SEP 2021
n° de
provision
15381-

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président


E. ARLOT

Désignation de l'entreprise		SASU 7 ECCA		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE		86440 MIGNE AUXANCES	
Numéro SIRET *		8 0 9 6 1 2 6 1 7 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
Immobilisations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *					
Autres *		014 26 900		016 294	
Immobilisations corporelles *		028 78 900		030 24 124	
Immobilisations financières * (1)		040 903 600		042 903 600	
Total I (5)		044 1 009 400		048 24 418	
STOCKS		050		052	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *					
Marchandises *		060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)		068 218 049		070 218 049	
Clients et comptes rattachés *					
Autres * (3)		072 276 864		074 276 864	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084 559 673		086 559 673	
Charges constatées d'avance *		092 258		094 258	
Total II		096 1 054 844		098 1 054 844	
Total général (I+II)		110 2 064 244		112 24 418	
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		466 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		36 354	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		690 717	
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		379 381	
Provisions réglementées		140			
Total I		142		1 572 452	
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		365 222	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		5 572	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169 851		96 581	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		467 374	
Total général (I + II + III)		180		2 039 826	
REVENUS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199 254 800		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SASU 7 ECCA</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218	264 441	237 600	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
	Autres produits		230	9 468	4 734		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	273 909	242 334	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stock (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)	242	9 715	5 617		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244	4 784	3 777		
	Rémunérations du personnel *		250	105 468	26 910		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	54 682	15 839		
	Dotations aux amortissements *		254	16 074	8 344		
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	190 723	60 486
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	83 186	181 848
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III) 280	330 000	330 000		
	Produits exceptionnels		(IV) 290		0		
	Charges financières		(V) 294	2 108	1 233		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII) 306	31 697	58 248		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	379 381	452 367	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	379 381	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	34 974			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et onies A)	987	
	Reprise d'entreprises en diff. bulle (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers (dont ZFA NG (44. quaterdecies))	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Zones de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
				Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
				Créance due au report en arrière du déficit	346		
				Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	136 153	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables : *				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	136 153	372	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Composition du capital social	2
Titres immobilisés	2
Disponibilités en Euros	2
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	3
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		21 900
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		5 000
Matériel de transport	78 900		
	TOTAL		
Autres titres immobilisés	465 600		438 000
	TOTAL		438 000
TOTAL GENERAL	544 500		464 900

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			21 900	21 900
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			5 000	
Matériel de transport				78 900	
	TOTAL			78 900	
Autres titres immobilisés				903 600	
	TOTAL			903 600	
TOTAL GENERAL				1 009 400	21 900

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	46 600			46 600

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		903 600	
Avances et acomptes versés sur commandes		218 049	

Clients ACR POITOU : 87 920.00

Client FAE : 130 129.20

Total 218049.20

Participations :

ACR POITOU : 408 000 €

SCI République : 1 600 €

REGIS SOLAIRE INVEST : 55 000 €

SCI MALAGA : 1 000 €

SARL IMMO AIREP : 438 000 €

Total 903 600 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL IMMO AIREP - SCI SCI REPUBLIQUE - SAS ACR POITOU - Participations détenues entre 10 et 50 % - SARL REGIE SOLAIRE INVEST - SCI MALAGA	87 000		100.00		438 000						
	2 000	89 937	80.00		1 600			69 146	26 872		
	40 000	1 944 026	51.00		408 000			14 121 468	880 938	330 000	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	3 300		33.33		55 000						
	3 300		33.33		1 000						

7 ECCA

Société par actions simplifiée
au capital de 466 000 euros
Siège social : 7 rue de la Croix de Limbre
86440 MIGNE-AUXANCES
809 612 617 RCS POITIERS

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU TRENTE JUIN 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 379 380,86 euros de la manière suivante :

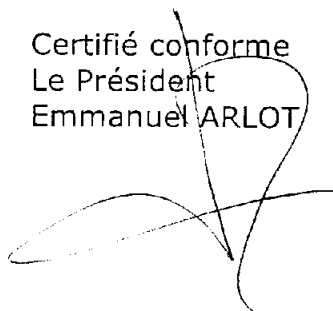
Bénéfice de l'exercice	379 380,86 euros
A la Réserve Légale	10 246,45 euros

Solde	369 134,41 euros

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 1 059 851,68 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président
Emmanuel ARLOT



ARC

SOGEX

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Jean-Pierre PEAN
Guillaume VANDROMME

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS 7ECCA

Au capital de 410 000 €

Siège social : 7 Rue de la Croix de Limbre
86440 – MIGNE AUXANCES

RCS POITIERS 809 612 617

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2021

MONTOIRE 02 54 86 46 46
1, rue Marescot 41800

VENDÔME 02 54 77 56 50
32, avenue de Verdun 41100

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS 7 ECCA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2021** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

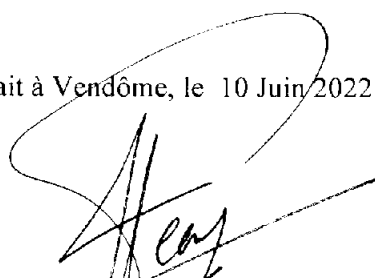
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la



collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vendôme, le 10 Juin 2022



SARL ARC SOGEX

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite près de la Cour d'Appel d'Orléans

Jean-Pierre PEAN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires	5 000	294	4 706
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles	78 900	24 124	54 776
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	903 600		903 600
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total II	987 500	24 418	963 082
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	218 049		218 049
	Autres créances	276 864		276 864
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	559 673		559 673
	Charges constatées d'avance (3)	258		258
	Total III	1 054 844		1 054 844
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 042 344	24 418	2 017 926

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont: à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 466 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	466 000	466 000
	Réserves		
	Réserve légale	36 354	13 735
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	690 717	260 969
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	379 381	452 367
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	1 572 452	1 193 071
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	365 222	19 067
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	851	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 572	5 816
	Dettes fiscales et sociales	73 830	79 492
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	445 474	104 375
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 017 926	1 297 446
	(I) Dont à moins d'un an	133 599	104 375

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	264 441		264 441	237 600		26 841	11.30
Chiffre d'affaires NET	264 441		264 441	237 600		26 841	11.30
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			9 468	4 734		4 734	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			273 909	242 334		31 575	13.03
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			9 715	5 617		4 098	72.97
Impôts, taxes et versements assimilés			4 784	3 777		1 007	26.67
Salaires et traitements			105 468	26 910		78 558	291.93
Charges sociales			54 682	15 839		38 844	245.25
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 074	8 344		7 730	92.64
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			190 723	60 486		130 237	215.32
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			83 186	181 848		98 662	54.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	330 000	330 000		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	330 000	330 000		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 108	1 233	875	70.94
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 108	1 233	875	70.94
2. Résultat financier (V-VI)	327 892	328 767	875	0.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	411 078	510 615	99 537	19.49
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		0	0	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		0	0	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	31 697	58 248	26 551	45.58
Total des produits (I+III+V+VII)	603 909	572 334	31 575	5.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	224 528	119 967	104 561	87.16
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	379 381	452 367	72 986	16.13

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Voir l'attestation

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		5 000
Matériel de transport	78 900		
	TOTAL	78 900	
Autres titres immobilisés	465 600		438 000
	TOTAL	465 600	438 000
	TOTAL GENERAL	544 500	443 000

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			5 000	
Matériel de transport				78 900	
	TOTAL			78 900	
Autres titres immobilisés				903 600	
	TOTAL			903 600	
	TOTAL GENERAL			987 500	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	46 600			46 600

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		465 600	
Avances et acomptes versés sur commandes		218 049	

Clients ACR POITOU : 87 920.00

Client FAE : 130 129.20

Total 218049.20

Participations :

ACR POITOU : 408 000 €

SCI République : 1 600 €

REGIS SOLAIRE INVEST : 55 000 €

SCI MALAGA : 1 000 €

Total 465 600 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. 1. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SASU 7 ECCA
86440 MIGNIE

Page: 9

[illegible]